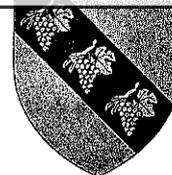


Département du Tarn

COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC
Tél : 05.63.55.42.17
mairie.aussac@wanadoo.fr



Délibération du 10° Conseil Municipal
Séance du mercredi 14 mai 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle de la mairie, sous **la présidence de Monsieur Benoît TRAGNÉ, maire** et de **Madame Céline ASTIÉ nommée secrétaire de séance**.

Date de convocation et d'affichage : 07 mai 2025

Membres présents : Mesdames et Messieurs Céline ASTIÉ, David BARTHE, Caroline GLEDHILL, Pascal GUIBAUD, Benoît TRAGNÉ, Michel VILLENEUVE.

Membres excusées : Madame Sandra BIERNE donne pouvoir à Monsieur Benoît TRAGNÉ, Madame Christine PIGNOL donne pouvoir à Madame Céline ASTIÉ

Membres absents : Madame Christine GUIBAUD, Monsieur Sébastien GUISON, Monsieur Olivier ROUQUETTE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération N° 2025/03-03

Don divers matériels de la part d'associations (Comité des Fêtes et Génération Mouvement)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux associations de la commune souhaitent faire don de matériels et mobilier de la salle des fêtes à la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil,

Vu l'offre de don présentée par le Comité des Fêtes et Génération Mouvements,

Considérant que le don proposé consiste en l'acquisition de matériel et de mobilier dont la liste est détaillée ci-dessous :

- un congélateur coffre
- un ensemble de tables, bancs et tréteaux anciens
- une estrade (4 éléments)
- un porte-manteau
- 20 tables blanches avec chariot – pliantes monobloc
- Un bar
- Un mini-frigo
- Un évier
- Un ensemble de meuble inox (armoire + étagère)
- Un four

Dont la valeur de l'ensemble est estimée à : 2 000 €.

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits des donateurs,

Décide :

Article 1^{er} : d'accepter le don par les associations du Comité des Fêtes et de Génération Mouvements

Article 2 : d'exprimer sa profonde gratitude au Comité des Fêtes et à Génération Mouvements pour leur générosité envers la commune.

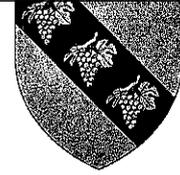
Article 3 : d'inscrire ce don dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur

Article 4 : Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département du Tarn

COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC
Tél : 05.63.55.42.17
mairie.aussac@wanadoo.fr



Résultat du vote : unanimité

DEL 2025/03-03	Élus présents	6	Élus représentés	2	
Pour	8	Contre	0	Abstention	0

Ont signé le maire et la secrétaire de séance,
Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,
Et publication sur le site internet de la commune.

La secrétaire de séance,
Céline ASTIÉ

Le Maire,
Benoît TRAGNÉ

